





COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NOMINATION DE STEEVE THERRIEN AU POSTE DE DIRECTEUR DE LA RÉGIE D'INCENDIE BELLECHASSE-SUD

Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, le 15 juillet 2020 – Le conseil d'administration de la Régie d'incendie Bellechasse-Sud (RIBS) est heureux d'annoncer la nomination de M. Steeve Therrien au poste de directeur. Actuel directeur du service incendie de Saint-Philémon, M. Therrien entrera en fonction en septembre prochain. Le conseil d'administration annonce également que M. Pierre Dubeau, actuel directeur du service incendie de Saint-Damien et de Buckland, est nommé à titre de directeur adjoint de la Régie.

La nomination de messieurs Therrien et Dubeau a été officialisée par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale mardi dernier. Ce sont six (6) candidats et candidates qui ont été conviés à l'entrevue d'embauche pour le poste de directeur. Au terme du processus, le conseil d'administration a pris la décision de nommer également un directeur adjoint. M. Sébastien Bourget, maire de Saint-Damien qui agît à titre de président de la Régie, s'est dit impressionné par la qualité des candidatures reçues et a tenu à remercier tous les candidats et candidates.

Dès leur entrée fonction, les directeurs travailleront sur la mise en place de la Régie avec l'appui du conseil d'administration. Ce dernier est formé de deux (2) représentants de chacun des conseils des municipalités impliquées.

Le bureau officiel des directeurs du service de la Régie sera situé à Buckland dans un local de la municipalité alors que la direction générale du service a été confiée au directeur général de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, M. Vincent Drouin.

Une Régie officielle à compter du 1er janvier 2021

La Régie d'incendie Bellechasse-Sud (RIBS) qui aura compétence sur le territoire des municipalités de Buckland, Saint-Damien et Saint-Philémon, est actuellement en attente du décret officiel du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) qui lui permettra de pouvoir opérer officiellement à compter du 1^{er} janvier 2021. La Régie aura la responsabilité d'organiser, d'opérer et d'administrer un service de protection contre l'incendie qui desservira ces trois (3) municipalités conformément au plan de mise en œuvre du schéma de sécurité incendie en vigueur.

Initiée par les maires et directeurs généraux des trois (3) municipalités, la mise sur pied d'une Régie intermunicipale d'incendie a pour objectif l'atteinte d'une meilleure efficacité dans la gestion des services incendie, mais le conseil d'administration souhaite également que ce regroupement permette de mieux faire face aux défis présents et futurs, notamment au niveau des équipements et des ressources humaines.